

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
DES CAISSES POPULAIRES



**RAPPORT
ANNUEL
1973**



29^e RAPPORT ANNUEL



*"L'homme, non pas centre statique du monde,
comme il s'est cru longtemps: mais axe et
flèche de l'évolution, ce qui est bien plus
beau."*

(T. de Chardin)

le conseil d'administration

PRÉSIDENT DU CONSEIL

ADRIEN BERNARD, *Maria*

ADMINISTRATEURS

représentant les Caisses populaires

VICTOR FALARDEAU, *Hull*

HENRI LABRIE, *Rimouski*

EDGAR LUSSIER, O.D., *Montréal*

* ARMAND PARENT, *Métabetchouan*

GÉRARD RIVARD, *C. St-G., Nicolet*

représentant les assurés

FRANÇOIS ADAM, F.I.A.C., *Lévis*

ADRIEN BERNARD, *Maria*

* LIGUORI BOIS, Agr., *Joliette*

* ROBERT DURAND, C.O. St-G., *Trois-Rivières*

* JEAN-MARIE GAGNON, *Lévis*

J. GAUDIOSE HAMELIN, *Montréal*

ROGER PAQUET, B.S.S., *Québec*

MAURICE PERREAULT, *Amos*

* LUCIEN PILON, *St-Hyacinthe*

ROMÉO THISDÉLE, *Magog*

COMITÉ EXÉCUTIF

FRANÇOIS ADAM, *président*

J. GAUDIOSE HAMELIN, *1er vice-président*

ROBERT DURAND, *2ième vice-président*

ADRIEN BERNARD

ARMAND PARENT

* sortant de charge, mais rééligible



les membres de la régie interne

DIRECTION GÉNÉRALE

président

FRANÇOIS ADAM, F.I.A.C.

directeur général

PIERRE BORNAIS, L.L.B.

DIRECTEURS DE SERVICES

secrétaire-trésorier

ROBERT LIMOGES, C.A.

assurance incendie

LAVAL CHARTRÉ

assurance automobile

RAYMOND BOUILLÉ

assurances diverses

LÉON AUBIN, A.I.I.A.

sinistres

JUDES HAMEL

agences

FERNAND PATRY

sécurité et prévention

ALFRED ARBOUR

organisation et informatique

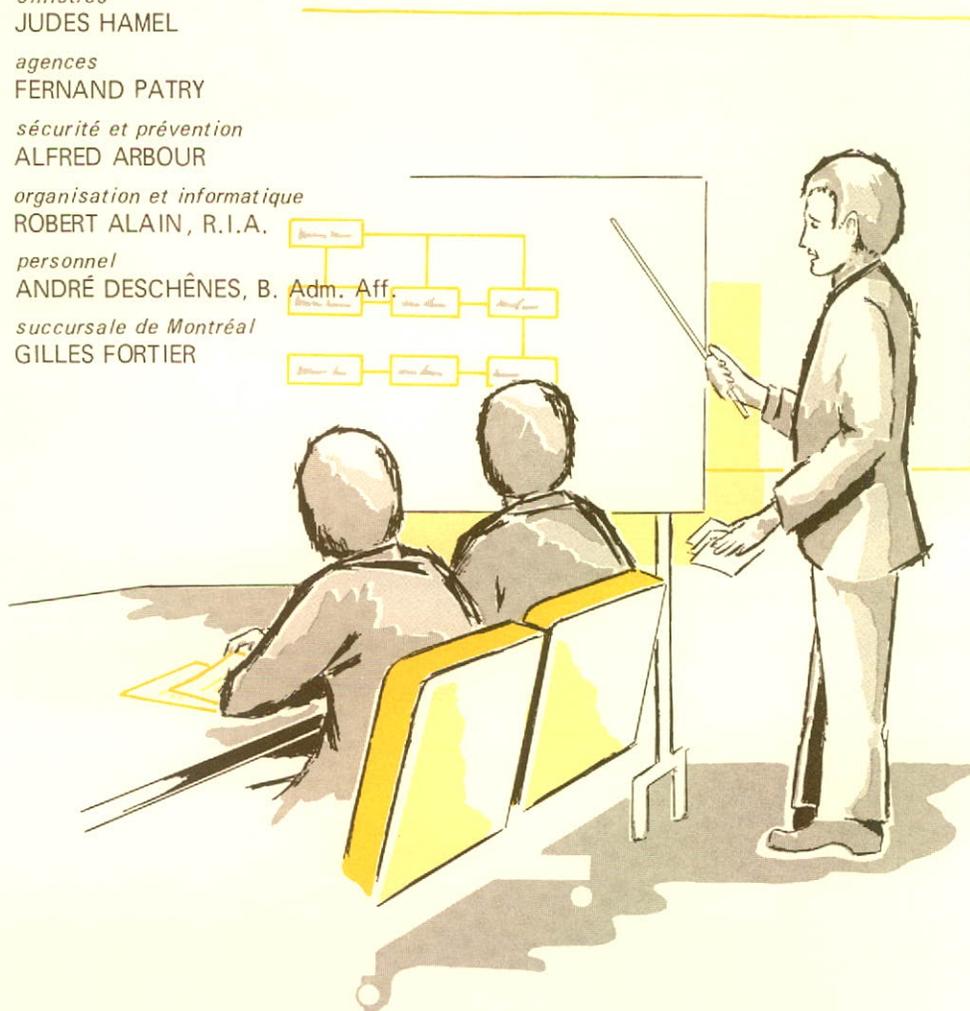
ROBERT ALAIN, R.I.A.

personnel

ANDRÉ DESCHÊNES, B. Adm. Aff.

succursale de Montréal

GILLES FORTIER



message de la direction

La Société d'Assurance des Caisses Populaires, en dépit d'une année marquée par une vive concurrence, a continué sa marche ascendante au cours de l'année 1973.

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS

a) Revenu de primes

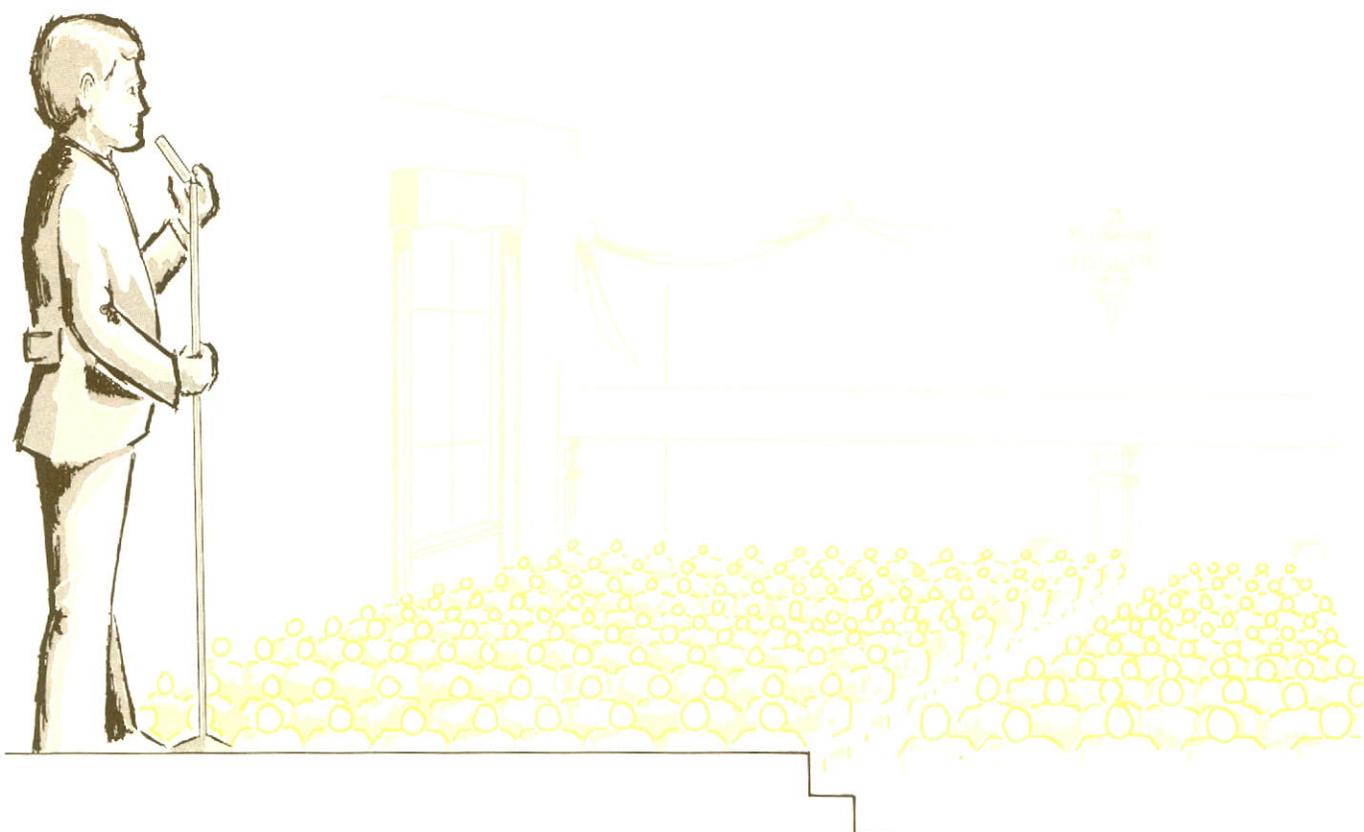
Nous avons franchi cette année le cap des \$40,000,000., notre volume de primes brutes souscrites se chiffrant à \$41,377,000., soit une augmentation de 9.5% sur 1972. Cette augmentation est légèrement inférieure à celle enregistrée l'an dernier, et est due en particulier à un accroissement plus faible de nos affaires en assurance incendie et automobile.

b) Coût des sinistres

Le coût des sinistres totalise \$17,856,000., soit un ratio de 64.2% sur la prime nette acquise. Notre coefficient de perte s'est donc amélioré de 2.6% par rapport à l'an dernier.

c) Dépenses

Les commissions payées et les dépenses d'administration totalisent un montant de \$10,897,000. Les postes "salaires et bénéfices sociaux" accusent une augmentation substantielle. Soucieux d'assurer à notre personnel de bonnes conditions de travail et de payer une rémunération conforme au marché, le Conseil d'Administration a accepté que des ajustements importants soient faits en 1973, ce qui s'est reflété dans l'augmentation de nos coûts.



RÉSULTATS PAR BRANCHE

a) Incendie

Nos encaissements dans cette branche ont augmenté de 3.5%. Les cessions à nos réassureurs ont été réduites de 7.1% par suite d'une augmentation de nos tables de pleins. Après avoir pris en considération l'augmentation de la réserve pour primes non-acquises, notre accroissement sur la prime nette acquise est de 17.1%. Au niveau de la prime brute, il s'agit là de la plus faible augmentation que nous ayons connue, bien que nous notions une augmentation d'au-delà de 30% dans le nombre de nos transactions. La concurrence très vive dans les lignes personnelles en est la cause principale.

b) Automobile

L'expérience dans cette branche s'est détériorée particulièrement en fin d'année, puisque nous terminons avec un coefficient de 76.3% sur la prime acquise. Le taux d'inflation, l'augmentation constante du coût des pertes matérielles et des montants accordés par les tribunaux sont parmi les raisons qui expliquent l'expérience que nous connaissons. Les taux ont été révisés au 1er août 1973, ainsi que les barèmes de commissions pour les moins de 25 ans.

Nous croyons toujours que peu importe la formule d'assurance, soit celle que nous connaissons actuellement, soit le système d'indemnisation sans égard à la faute (no-fault) qui sera probablement en application en 1975, c'est d'abord par une réduction de la fréquence des accidents et une meilleure application des lois existantes que la situation pourra être améliorée.

VIE INTERNE - S.A.C.P.

1973 marquait le 25ième anniversaire de l'Association des Employés de La S.A.C.P. Un dîner réunissant les membres et les anciens présidents a couronné cet événement. Les buts de fraternisation, solidarité et charité qui ont présidé à la naissance de cette Association nous paraissent toujours d'actualité, en dépit des changements qui surviennent dans notre monde. Peut-être un retour aux sources nous permettrait-il de juger certaines situations dans leurs perspectives réelles, et d'humaniser nos attitudes. Nous tenons à féliciter et remercier tous ceux qui, depuis 1948, ont participé à la vie et au développement de l'Association des Employés de La S.A.C.P.

En terminant, nous voudrions dire un sincère merci à tous ceux qui ont contribué par leur travail, leurs conseils, leur support, au succès de l'année 1973. S'unir pour servir, telle est la devise des Caisses populaires Desjardins. À La Société d'Assurance des Caisses Populaires en 1973, nous nous sommes unis pour vous mieux servir.

le personnel

Parallèlement à l'évolution de La Société d'Assurance des Caisses Populaires, le Service du personnel, bien que modeste à ses débuts, joue en 1973 un rôle organisationnel d'importance en tant que fonction "conseil" auprès de la Direction et des quelque 475 employés de l'Institution.

Pour mieux répondre aux exigences opérationnelles de l'entreprise, il était nécessaire de développer une structure devant lui permettre d'atteindre une plus grande efficacité administrative et jouer davantage son rôle de conseiller. C'est ainsi que fin décembre 1973, nous retrouvons un total de 11 employés ayant des responsabilités et des champs d'activités spécifiques tels ceux de la dotation, des relations de travail et des services aux employés et enfin celui de l'analyse des tâches et de la rémunération.

Depuis octobre dernier, le Service du personnel, conseillé par une firme de consultants, procède à l'élaboration et la mise en place d'un système d'évaluation des emplois qui sera finalisé au cours de la présente année et qui modifiera sûrement plusieurs pratiques administratives du service.

Outre cette priorité, le Service du personnel travaille depuis quelques mois au développement d'un programme pour l'entraînement des nouveaux employés et le recyclage de ceux déjà en fonction, lequel une fois concrétisé devrait permettre aux employés de répondre de façon plus adéquate encore aux exigences de leur fonction.

Le Programme de Perfectionnement appliqué depuis déjà quelques années, a maintenant permis à près de 50 employés de l'Institution de parfaire leurs connaissances dans des domaines variés tels ceux de l'assurance générale, de la comptabilité, du traitement des données, de la gestion, etc...

Pour faciliter l'accès rapide aux politiques et règlements qui concernent tous les employés et dans l'optique d'améliorer les communications internes, la distribution d'un Manuel de l'Employé sera concrétisée dans quelques mois considérant que ce document pourra être un véhicule intéressant d'informations pour tous et chacun.

En plus de ces principaux projets, le Service du personnel doit satisfaire aux activités quotidiennes telles celles du recrutement, de la sélection, de l'administration des avantages sociaux, de l'élaboration de nouvelles politiques et procédures ou de l'amélioration de celles déjà existantes.

En résumé, l'objectif primordial du Service du personnel de La Société en tant que fonction "conseil" est de contribuer à la création et au maintien d'un climat de travail propice à une utilisation optimale et rationnelle des talents et aptitudes des ressources humaines qui la composent.

rapport des vérificateurs

Aux membres de
La Société d'Assurance
des Caisses Populaires

Nous avons examiné le bilan de La Société d'Assurance des Caisses Populaires au 31 décembre 1973 et les états des résultats des opérations et des bénéfices non répartis pour l'année terminée à cette date. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables et les sondages des livres, pièces et autres documents à l'appui que nous avons considérés nécessaires dans les circonstances.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux usages particuliers à la Loi des Assurances du Québec, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1973 et les résultats de ses opérations pour l'année terminée à cette date.

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et associés,
Comptables agréés.

Québec, le 20 février 1974.



résultats des opérations

ANNÉE AU 31 DÉCEMBRE

REVENU DE PRIMES

	\$ 73	\$ 72
Primes brutes	41,377,072.	37,773,378.
Primes cédées aux réassureurs	12,710,421.	12,690,711.
Primes nettes	28,666,651.	25,082,667.
Augmentation des primes non-acquises	851,316.	1,116,285.
Primes nettes acquises	27,815,335.	23,966,382.

COÛT DES RÉCLAMATIONS

Sinistres et frais de règlement bruts	26,287,095.	24,517,590.
Montants recouvrés des réassureurs	8,430,148.	8,497,591.
Sinistres et frais de règlement nets	17,856,947.	16,019,999.
BÉNÉFICE BRUT	9,958,388.	7,946,383.

DÉPENSES

Commissions nettes payées	5,534,468.	4,862,606.
Frais d'administration	4,686,113.	3,559,934.
Taxes sur primes	676,866.	610,229.
	10,897,447.	9,032,769.

PERTE SUR OPÉRATIONS D'ASSURANCE

	(939,059.)	(1,086,386.)
REVENU DE PLACEMENTS	1,831,281.	1,608,747.
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS	892,222.	522,361.
IMPÔTS SUR LE REVENU	300,000.	—
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	592,222.	522,361.

bénéfices non répartis

ANNÉE AU 31 DÉCEMBRE

	\$	73	\$	\$	72	\$
NON RÉSERVÉS						
Solde au début de l'exercice						
Solde déjà établi	4,552,182.			3,952,643.		
Redressement (note 5)	<u>135,818.</u>			<u>84,772.</u>		
Solde redressé		4,416,364.			4,037,415.	
Bénéfice net de l'exercice	<u>592,222.</u>		<u>522,361.</u>		<u>4,559,776.</u>	
		5,008,586.			4,559,776.	
Appropriation aux bénéfices non répartis réservés	350,000.			—		
Intérêts payés sur les contributions en capital par les caisses populaires	<u>61,463.</u>			<u>143,412.</u>		
		411,463.			143,412.	
Solde à la fin de l'exercice		<u><u>4,597,123.</u></u>			<u><u>4,416,364.</u></u>	
RÉSERVÉS						
RÉSERVE GÉNÉRALE (note 4)						
Solde au début de l'exercice		800,000.			800,000.	
Appropriation pour l'année		<u>350,000.</u>			<u>—</u>	
Solde à la fin de l'exercice		<u><u>1,150,000.</u></u>			<u><u>800,000.</u></u>	



bilan au 31 décembre

ACTIF

	\$ 73	\$	\$ 72	\$
PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS (note 2)				
Obligations (note 3)	19,482,178.		18,986,176.	
Actions	2,400,884.		1,351,812.	
Autres	57,120.		111,124.	
Dépôts garantis et encaisse	<u>2,495,051.</u>		<u>2,079,758.</u>	
		24,435,233.		22,528,870.
MONTANTS À RECEVOIR				
Courtiers	4,787,987.		4,598,890.	
Réassureurs	375,695.		93,349.	
Compagnies réassurées	95,471.		70,069.	
Intérêts courus sur placements	374,309.		350,468.	
Autres	<u>163,273.</u>		<u>120,436.</u>	
		5,796,735.		5,233,212.
FONDS DE RÉSERVE DES COMPAGNIES RÉASSURÉES		2,729,740.		2,712,039.
IMMOBILISATIONS au coût amorti		<u>2,348,249.</u>		<u>2,420,894.</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u><u>35,309,957.</u></u>		<u><u>32,895,015.</u></u>

Signé pour le conseil d'administration: *François Adam, administrateur*
Adrien Bernard, administrateur

PASSIF

	73		72	
	\$	\$	\$	\$
PROVISIONS				
Primes non acquises	13,755,626.		12,904,311	
Sinistres en voie de règlement	<u>13,820,604.</u>		<u>11,791,154.</u>	
		27,576,230.		24,695,465.
MONTANT À PAYER				
Courtiers	222,853.		137,992.	
Réassureurs	90,056.		296,169.	
Compagnies réassurées	98,229.		210,241.	
Impôts et taxes	354,037.		309,781.	
Autres	<u>81,865.</u>		<u>212,461.</u>	
		847,040.		1,166,644.
FONDS DE RÉSERVE DES RÉASSUREURS				
		<u>115,196.</u>		<u>792,174.</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>28,538,466.</u>		<u>26,654,283.</u>

AVOIR DES MEMBRES

CONTRIBUTIONS EN CAPITAL DES CAISSES POPULAIRES				
		1,024,368.		1,024,368.
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS				
Réservés (note 4)	1,150,000.		800,000.	
Non réservés	<u>4,597,123.</u>		<u>4,416,364.</u>	
		5,747,123.		5,216,364.
TOTAL DE L'AVOIR DES MEMBRES				
		<u>6,771,491.</u>		<u>6,240,732.</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES MEMBRES				
		<u>35,309,957.</u>		<u>32,895,015.</u>



notes aux états financiers

ANNÉE AU 31 DÉCEMBRE 1973

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux usages particuliers à la Loi des Assurances du Québec, lesquels diffèrent sensiblement des principes comptables généralement utilisés par les entreprises dans l'établissement de leur situation financière et des résultats de leurs opérations. Ces variations incluent principalement:

a) Les frais directs tels que commissions, taxes sur primes et autres déboursés sont imputés aux opérations lorsqu'encourus, alors que les revenus de primes correspondants sont rapportés comme revenus gagnés au prorata de la période de couverture.

b) Provision est faite pour pourvoir à l'insuffisance des dépôts des réassureurs non agréés.

c) Les profits ou les pertes réalisés sur les dispositions de placements sont groupés avec les opérations de la période alors que l'on pourvoit aux gains et aux pertes non réalisés par une appropriation des bénéfices non répartis.

d) Les primes non acquises sont établies à 80% de leur valeur réelle.

L'effet de ces divergences sur les états financiers n'est pas raisonnablement déterminable.

NOTE 2 - PLACEMENTS

Alors que les obligations apparaissent à leur coût amorti, les actions et autres placements sont montrés au coût.

La valeur au marché des obligations et des actions au 31 décembre s'établit comme suit:

	1973	1972
Obligations	\$18,419,065.	\$16,850,460.
Actions	2,419,640.	979,240.
Autres	57.120.	104,313.

NOTE 3 - OBLIGATIONS DÉPOSÉES EN GARANTIE

Les obligations incluent des titres déposés chez un fiduciaire en garantie de réassurance assumée pour un montant, au coût amorti de

1973	1972
\$ 4,307,704.	\$ 3,285,877.

NOTE 4 - BÉNÉFICES NON RÉPARTIS RÉSERVÉS

Ce poste est constitué des montants suivants:

	1973	1972
Provision en vue de compenser pour les éléments d'actif non admis et la fluctuation dans la valeur des placements	\$ 1,000,000.	\$ 800,000.
Provision pour réassurance des non-agréés à découvert	150,000.	—
	<u>\$ 1,150,000.</u>	<u>\$ 800,000.</u>

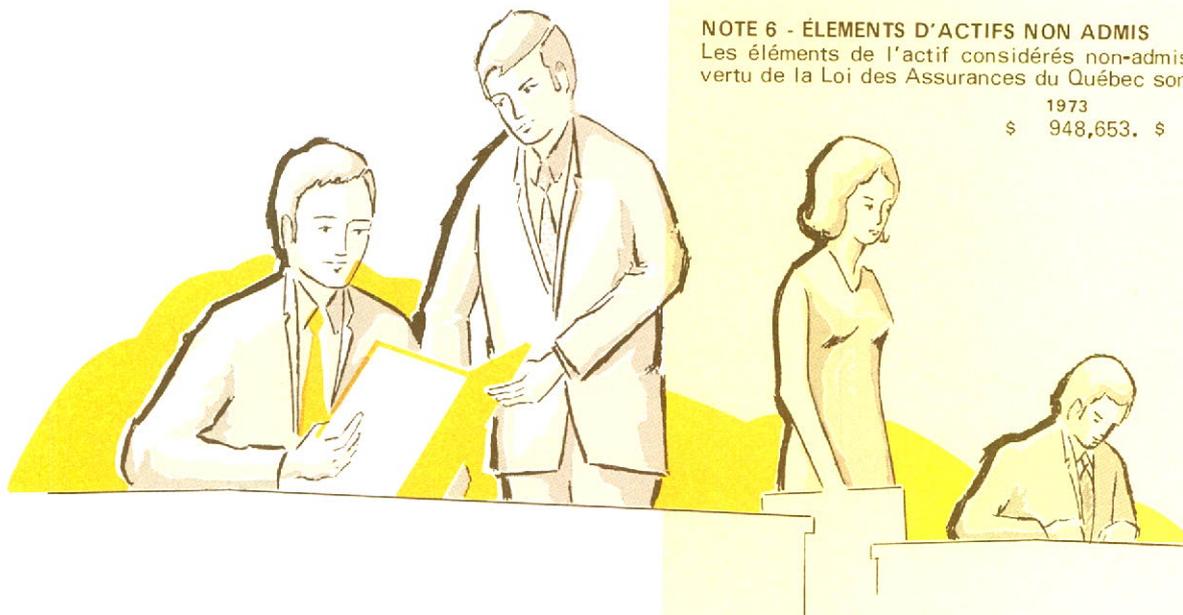
NOTE 5 - REDRESSEMENT

Pour tenir compte de nouvelles cotisations d'impôts sur le revenu portant sur l'exercice 1971, le solde des bénéfices non répartis qui, dans les états financiers au 31 décembre 1972, était de \$4,552,182. a été redressé d'un montant de \$135,818. représentant ces impôts additionnels. Pour l'année 1972, cet ajustement a été fondu avec le redressement déjà montré et les impôts à payer au bilan augmentés d'autant.

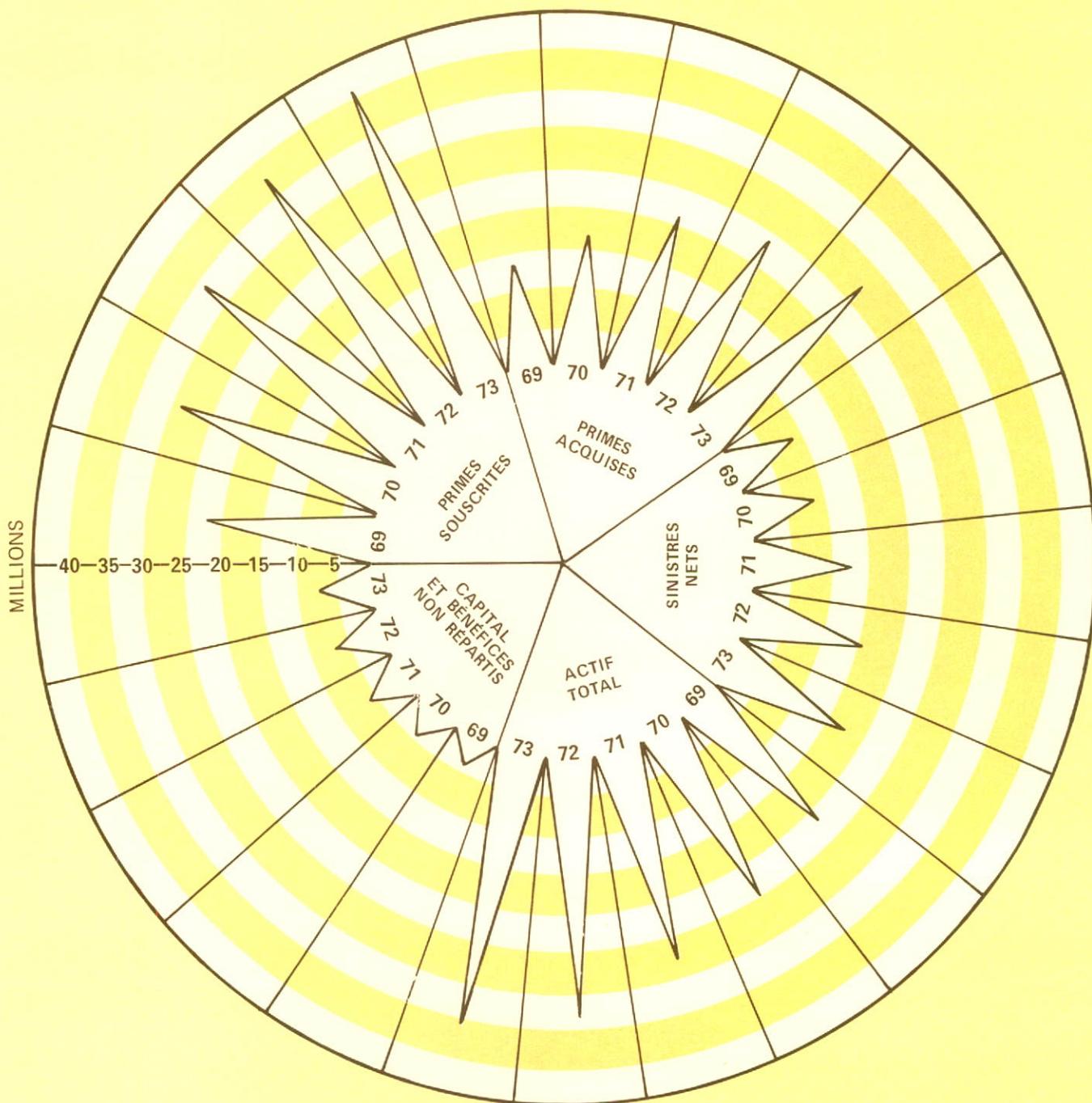
NOTE 6 - ÉLÉMENTS D'ACTIFS NON ADMIS

Les éléments de l'actif considérés non-admissibles en vertu de la Loi des Assurances du Québec sont de

1973	1972
\$ 948,653.	\$ 606,739.



statistiques



assurance des prêts hypothécaires

Depuis le 31 décembre 1973, la Société d'Assurance des Caisses Populaires prévoit d'indemniser la Caisse Populaire à la suite d'une perte, dans l'alternative où un contrat d'assurance incendie en garantie d'un prêt hypothécaire, n'aurait pas été renouvelé, serait rendu invalide ou comporterait une insuffisance d'assurance. Chaque prêt hypothécaire est ainsi couvert pour une limite de \$50,000,; cependant, cette limite peut être augmentée sur demande, moyennant une légère modification dans la prime exigible. Cette couverture est accordée avec l'assurance globale et le montant total d'assurance est celui des prêts hypothécaires en vigueur à la Caisse au 30 septembre précédent.

Cette assurance ne remplace pas le contrat d'assurance incendie que doit souscrire l'emprunteur. Malgré les avantages d'une telle couverture pour la Caisse Populaire, nous aimons à croire qu'elle exigera quand même de l'emprunteur qu'il obtienne de la Société d'Assurance des Caisses Populaires dans la mesure du possible, un contrat d'assurance incendie comportant la clause de garantie hypothécaire, pour couvrir les biens sur lesquels le prêt hypothécaire fut consenti et qu'elle prendra les mesures nécessaires pour se protéger, sur réception d'un avis de diminution, annulation ou non-renouvellement de la police originale.



INCENDIE

L'assurance incendie a pour but de dédommager de la perte de biens matériels par le feu, la foudre, la fumée, l'ouragan, etc... et de protéger l'investissement des capitaux, en particulier dans l'industrie et le commerce. Elle préserve de la ruine les individus qui ont eu la prudence de protéger, par un contrat d'assurance, leurs biens meubles ou immeubles souvent amassés à coup d'économies et de sacrifices. Elle offre une garantie qui facilite le crédit.

RISQUES MULTIPLES

Cette forme d'assurance permet d'ajouter à ceux déjà couverts par l'assurance incendie, plusieurs risques additionnels dont le vol, le bris, etc... Cette catégorie comprend les assurances: propriétaire-occupant, multiples de locataires, maître de maison, celles dites "assurances flottantes" sur biens, objets personnels, mobilier de commerce et de bureau, équipement, marchandises. Elle accorde à l'assuré une protection plus complète.

assurance motoneige

A une prime vraiment concurrentielle, nous assurons les risques découlant de la propriété ou de l'usage des motoneiges par un contrat d'assurance automobile, selon les exigences de la loi.

Ce contrat est émis par l'entremise de tout courtier d'assurance transigeant avec notre Société et comprend des garanties additionnelles quant à la protection et des facilités de règlement quant aux sinistres:

- couverture automatique de quatorze (14) jours dans le cas d'une motoneige nouvellement acquise par l'assuré ou par son conjoint,
- couverture automatique de tout traîneau destiné à être utilisé avec la motoneige assurée, propriété de l'assuré ou de son conjoint,
- couverture incluse de "privation de jouissance" permettant à l'assuré la location d'une motoneige en cas de sinistre couvert,
- règlement sur place des dommages de moins de \$550.00 subis par la motoneige assurée.

Une fois de plus où le besoin se crée, la S.A.C.P. est présente pour répondre à ce besoin.

AUTOMOBILE

Par son contrat d'assurance responsabilité automobile, La Société est présente sur les routes en contribuant à la sécurité du public et en augmentant le plaisir des voyages de près de 50.000 de ses assurés.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Un accident survenant sur les lieux ou dans les locaux d'un commerce, ou encore découlant des opérations de ce commerce, peut entraîner des difficultés financières sérieuses, si l'on n'est pas adéquatement protégé par une assurance de responsabilité civile.

ASSURANCE GLOBALE

Protège les Caisses populaires contre tout acte malhonnête commis par l'un quelconque de ses employés, cambriolage, vol à main armée ou par effraction, faux ou altération, envoi par messagerie, camions blindés ou courrier recommandé.

ASSURANCE CHAUDIÈRES

Protège l'assuré lorsqu'il y a explosion de bouilloires et de certaines machines ou équipement en service ou prêt à mettre en service, qui causent des dommages aux biens meubles et immeubles ou des blessures à autrui.

VOL

Cette assurance est disponible sous plusieurs formes pour couvrir la perte possible des biens personnels, d'argent, de valeurs, de bijoux, de fourrures, de marchandises ou de biens mobiliers. Cette protection peut s'intégrer à une police combinée résidentielle ou à une police combinée commerciale.

RESPONSABILITÉ PERSONNELLE

Cette assurance protège la responsabilité d'un assuré et celle de tous les membres de sa famille, à la suite de dommages ou blessures à autrui ou aux domestiques, découlant des gestes personnels, ou des lieux et locaux résidentiels de l'assuré.

notes sur l'assemblée

Réalisation: Org. & Méth., section Dessin



DATE	NOM	INSTITUTION	TÉLÉPHONE

**LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
DES CAISSES POPULAIRES**

Siège social : 100, route Trans-Canada est,
Lévis, Prov. de Québec, Canada.

G6V 6P9

IMPRIMÉ AU CANADA